



ATTESTATION DE GARANTIE

N° police : 1-11952-14902-0

Valable pour l'année 2024

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

2 500 000,00 EUROS

(Deux millions cinq cent mille Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

SO NICE

SASU au capital de 1 000,00 Euros, immatriculée sous le N° SIREN : 852 161 959

Dont le siège social est 15, rue Guiglia 06000 NICE

Représentée par sa Présidente la SARL MATANEL, elle-même représentée par
Mr Stéphane PUJOL et Mme Caroline PUJOL

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

SYNDIC DE COPROPRIETE

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

01 janvier 2024

**MEYLAN, LE
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**